UN NOUVEAU VENU EN WALLONIE

Le frelon asiatique (*Vespa velutina*) est un insecte exotique qui a été introduit accidentellement près de Bordeaux et a envahi tout le territoire français en une dizaine d'années. Le premier nid a été détecté en Wallonie en novembre 2016.

LES ABEILLES MENACÉES ?

L'expérience française montre que le frelon asiatique exerce un important prélèvement sur les abeilles à la fin de l'été. L'arrivée de ce nouveau prédateur pourrait fragiliser les ruchers wallons, là où il parviendrait à s'établir en forte densité.

La destruction des nids de frelons asiatiques peut être envisagée localement pour assurer la protection des ruchers et ralentir l'installation de cet envahisseur en Wallonie.

Attention : cette opération est dangereuse et ne peut être réalisée que par des professionnels spécialement formés et équipés ! En 2019, une demande d'intervention gratuite peut être adressée auprès du Centre wallon de Recherches agronomiques.

D'autres mesures de protection des ruchers peuvent aussi être mises en place comme l'installation de réducteurs de vol ou de muselières à l'entrée des ruches.



E.R. : Brieuc Quévy, Directeur Général, Avenue Prince de Liège 15 – 5100 Jambes • Parution 2018 • Design : Studiobeakfast.be.
Crédits photos : 9 : © Abubiju, 4 : © Yvan Barbier, 7 : © Jean-Paul Cros, 11 : © el Chip, 5 : © Flagstaffotos, 8 : © Morku, 2,6,10 : © Antoine Rivière, 1,12 : © Danel Solabarrieta et Ernie.

Cette campagne de sensibilisation est organisée par le Service public de Wallonie - SPW Agriculture, Ressources naturelles, Environnement (Cellule interdépartementale Espèces invasives - CiEi). Elle est soutenue par le Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Aéroports.

En savoir plus ?

Signalement des observations

SPW – CiEi
Cellule interdépartementale
Espèces invasives

www.biodiversite.wallonie.be/frelon
Email : invasives@spw.wallonie.be

Destruction des nids

Centre wallon de Recherches agronomiques
www.cra.wallonie.be
Email: m.deproft@cra.wallonie.be
Tél. : 0476 / 76 05 32

Protection des ruchers

CARI asbl
www.cari.be/t/vespa-velutina
Email : info@cari.be
Tél. : 010/ 47 34 16



SPW AGRICULTURE, RESSOURCES NATURELLES ENVIRONNEMENT



SPW | Éditions

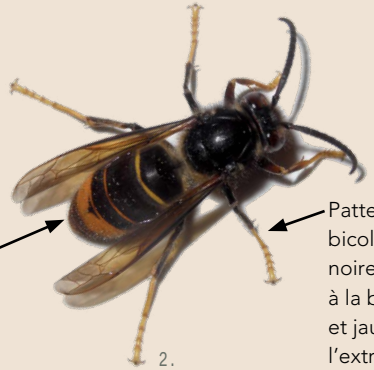
Le frelon asiatique

Espèces invasives en Wallonie

Wallonie

IDENTIFICATION

Le frelon asiatique a l'aspect d'une **grande guêpe très foncée**.
Il est un peu plus petit que le frelon européen.



Extrémité du corps ornée d'une large bande jaune orangé.

Pattes bicolores : noires à la base et jaunes à l'extrémité.

2.

Frelon asiatique
Longueur du corps : 30 mm

Les nids. Guêpes et frelons construisent des nids en utilisant des fibres de bois qui leur donnent un aspect de carton léger.



Le nid d'été du frelon asiatique est de grande taille (> 50 cm de diamètre).
Souvent construit haut dans les arbres. Petite ouverture **latérale**.

Ne pas confondre :



Frelon européen
Longueur du corps : 35 mm

Guêpe des buissons & guêpe germanique
Longueur du corps : 17 mm

Illustrations des insectes à taille réelle

Ne pas confondre :

Frelon européen

Nid caché à l'abri de la lumière dans une cavité, un grenier ou un abri.
Large ouverture **inférieure**.

Guêpe des buissons

Nid dans les buissons ou enterré dans le sol.
Petite ouverture **inférieure**.



PIQÛRES : PEU DE RISQUES !



Le frelon asiatique est peu agressif. Sa piqûre est occasionnelle. Elle n'est pas plus dangereuse que celle d'une guêpe mais elle est souvent plus douloureuse.

La dose de venin injectée par ce frelon est bien inférieure à celle reçue lors d'une piqûre d'abeille. Une attaque massive peut toutefois survenir à proximité immédiate du nid.

On évitera donc à tout prix de s'approcher des nids !

LES BONS RÉFLEXES

Les piqûres d'hyménoptères (frelons, guêpes, abeilles et bourdons) provoquent un gonflement localisé qui disparaît généralement après quelques heures. Elles ne nécessitent aucun traitement spécifique si ce n'est l'extraction du dard et la désinfection de la plaie.

L'intervention du médecin ou du service d'urgence peut toutefois être requise dans les cas suivants :

1. La personne piquée est allergique au venin d'hyménoptères (touche environ 2 % de la population). Une allergie au venin se traduit par de l'urticaire, des difficultés respiratoires, des vertiges ou des vomissements dès la première piqûre ;
2. La piqûre est localisée dans la bouche. Elle est susceptible d'entraîner une obstruction rapide des voies respiratoires. Le gonflement peut être ralenti en suçant des glaçons ;
3. Les piqûres multiples peuvent conduire à une intoxication d'autant plus sérieuse que le nombre de piqûres est élevé. Une hospitalisation est recommandée à partir de 20 piqûres.

En cas de piqûre, renseignements gratuits auprès du Centre Antipoisons : 070/245.245.